

Groupe du Projet sur les achats écologiques en Amérique du Nord (PAEAN)

**Compte rendu de la téléconférence
tenue
le mercredi 11 août 2004, de 14 h à 14 h 30 (heure de l'Est)**

1. Accueil des participants et appel nominal

Participants :

Joke Aerts	Lou Pagano
Dana Arnold	Jacob Park
Chantal Line Carpentier	John Polak
Martha King	Mary Ann Remolador
Rahumathulla Marikkar	Julie Shannon
Luz Aída Martínez	Jeff Stephens
Roger Peniche Sala	

2. Note d'information aux Parties

Les gouvernements n'ont communiqué avec aucun des responsables gouvernementaux au sujet de l'acceptation, toujours en suspens, de la proposition du Groupe du PAEAN concernant la poursuite des travaux sur trois catégories de produits.

M^{me} Chantal Line Carpentier explique pourquoi on a demandé à certains responsables gouvernementaux au sein du Groupe si les travaux relatifs aux achats écologiques relevaient du programme de gestion rationnelle des produits chimiques (GRPC) ou du secteur de programme Environnement, économie et commerce. Elle donne brièvement des précisions sur la restructuration et elle ajoutera cette question à l'ordre du jour de la réunion annuelle.

M^{me} Carpentier invitera MM. Vic Shantora and Luke Trip (chargés du programme de GRPC) à se joindre au Groupe pour exposer leur point de vue lors de la réunion annuelle. Les activités proposées du programme de GRPC dans le domaine des achats écologiques sont jointes au présent compte rendu à titre d'information (voir l'annexe 1).

Après la téléconférence du 12 septembre du Comité permanent général (CPG), le Groupe en saura peut-être davantage sur la décision du Conseil en ce qui concerne les achats écologiques.

3. Comité d'établissement de l'ordre du jour proposé pour la réunion annuelle

On a expédié aux membres du Groupe un ordre du jour proposé, reçu ce matin de M. John Polak, afin de recueillir leurs commentaires. Puisque la plupart des membres n'ont pas reçu ce document, on l'expédiera de nouveau.

M. Polak présente l'ordre du jour proposé et indique qu'il est subdivisé en deux parties : a) les activités menées jusqu'à présent; b) les prochaines étapes. Les membres sont priés d'adresser directement à M^{me} Carpentier leurs commentaires et les modifications qu'ils suggèrent à l'ordre du jour.

M^{me} Carpentier rappelle aux membres qu'ils doivent envoyer leur formulaire d'inscription; seuls deux formulaires ont été reçus jusqu'à maintenant. Certains membres indiquent qu'ils ne pourront pas être présents à la date prévue; en conséquence, on propose d'envisager de tenir la réunion le 10, le 16 ou le 27 septembre. Il faut que la date soit fixée dès que possible pour des raisons de logistique et d'autorisation des déplacements des représentants gouvernementaux.

4. Prochaine réunion

Aucune autre téléconférence n'est proposée. La prochaine réunion sera la réunion annuelle du PAEAN qui aura lieu à Montréal.

Annexe 1

Texte tiré de : *Les orientations futures du programme de gestion rationnelle des produits chimiques de la Commission de coopération environnementale, Ébauche du Secrétariat de la CCE, 5 avril 2004.*

La section 3.0 traite de l'établissement de partenariats pouvant soutenir, en Amérique du Nord, les activités de prévention des risques pour la santé et pour l'environnement occasionnés par les substances chimiques toxiques.

Le Groupe de travail sur la GRPC propose de réaliser les activités suivantes :

1. Examiner des moyens possibles d'établir des partenariats plus solides afin de mettre en commun l'information, les connaissances et l'expérience des trois pays.
2. Déterminer les obstacles et les possibilités en matière d'échange de données et de méthodes d'évaluation des substances chimiques et recommander des mesures à prendre.
3. Collaborer avec les responsables du projet de la CCE sur la prévention de la pollution pour déterminer quels secteurs d'activité ou entreprises, dans les trois pays, font un usage intensif de substances chimiques et pour mettre en place des mécanismes amenant ces secteurs à améliorer leurs pratiques de prévention de la pollution. On mettra l'accent sur les secteurs qui sont à l'origine de multipolluants présentant d'importants risques.
- 4. Faciliter l'échange d'information et d'expertise entre les trois pays et le renforcement des capacités des pouvoirs publics afin de promouvoir l'écologisation des achats dans le secteur public.**
5. Collaborer avec les responsables du projet de la CCE sur la gestion des déchets dangereux afin d'échanger l'information pertinente.

Activités

1. Collaborer avec les responsables du projet de la CCE sur la prévention de la pollution afin de dresser la liste des secteurs ou entreprises faisant un usage intensif de substances chimiques dans les trois pays, ainsi que de cerner et mettre en place les mécanismes qui amèneront ces secteurs et entreprises à améliorer leurs pratiques de prévention de la pollution axées sur la GRPC, et ce, en fonction des priorités de chacun des trois pays. Ces travaux se fonderont sur les programmes nationaux actuels (ils seront donc complémentaires et coordonnés plutôt que de faire double emploi) et auront pour but de prévenir et de réduire les rejets de substances chimiques toxiques dans l'environnement. Ce mécanisme permettra également au Groupe de travail sur la

GRPC de se pencher sur les secteurs à l'origine de multipolluants qui suscitent, dans les trois pays, des préoccupations sur le plan de la protection de l'environnement et de la santé humaine. Les travaux entrepris avec le secteur privé seront axés, selon les circonstances, sur les éléments suivants :

- **l'« écologisation de la chaîne d'approvisionnement », par l'amélioration des connaissances des acheteurs sur les substances chimiques toxiques et dangereuses que l'on trouve dans les produits et procédés; à cette fin, on réunira l'information la plus récente sur les dangers associés aux composés chimiques et on la rendra plus accessible;**
 - les procédés de production de substances chimiques et les traitements techniques durables (p. ex., les méthodes de dépistage et d'évaluation des substances chimiques ou les traitements par oxydation), de même que le relevé des possibilités d'améliorer l'échange d'information sur les démarches fructueuses et le partage des données recueillies dans le cadre de ces activités;
 - **les politiques et pratiques de gestion du cycle de vie axées sur la GRPC (p. ex., responsabilité élargie du producteur), y compris les normes les plus rigoureuses de gestion écologiquement rationnelle des substances chimiques en tant que déchets (le Groupe de travail sur la GRPC coordonnera ses activités dans ce domaine avec celles du Groupe d'étude de la CCE sur les déchets dangereux);**
 - l'incitation des entreprises à appliquer les normes environnementales les plus rigoureuses (dans leurs procédés, procédures et technologies applicables aux substances chimiques toxiques et dangereuses) dans tous les États, provinces ou territoires où elles sont installées.
2. **Faciliter l'échange d'information et d'expertise entre les trois pays et le renforcement des capacités des pouvoirs publics afin de promouvoir l'écologisation des achats au sein du secteur public, particulièrement en ce qui concerne le traitement des substances chimiques toxiques et dangereuses présentes dans les produits achetés et les procédés sélectionnés.**
 3. Collaborer avec les responsables du projet de la CCE sur la gestion des déchets dangereux afin d'échanger de l'information sur les pratiques et techniques de pointe applicables aux substances toxiques et persistantes relevant du mandat du programme de GRPC.